

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt et un juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 21 juin 2024

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Raymonde THESSANDIER  
Jacques SERRAT  
Michel PAPON  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Samuel LEBEAUX  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE

**Etaient représentés :**

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,  
Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,

**Etaient excusés :**

Claudine HEBRARD, Julien CHAMBON, Stéphanie SERIEIX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Madame le Maire expose qu'une étude a été initiée par la commune en vue de travaux d'éclairage public à savoir le remplacement des mats des candélabres sis impasse des Genets.

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **2 280,00 € H.T.**

Considérant qu'en application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit 1 140,00 €.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vote	Pour	Abstention	Contre
	24	0	0

**DONNE** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

**AUTORISE** Madame le Maire à verser le fonds de concours d'un montant de **1 140,00 €**.

**DECIDE** d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune la somme nécessaire à la réalisation de ce projet.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**


**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 27 juin 2024**

 **Le Maire,**  
**Edwige ZANCHI**

**La Secrétaire de séance,**  
  
**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024  
Reçu en préfecture le 05/07/2024  
Publié le **08/07/2024**   
ID : 015-211501200-20240627-DELB20240627\_10-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1